



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 – CH – 1204 Genève

Tél. 022 310 07 35 – Fax 022 310 07 39 – www.arif.ch - e-mail : info@arif.ch

A TOUS NOS MEMBRES

Concerne: introduction d'une taxe de surveillance dans le secteur non bancaire

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez sans doute, l'Autorité de contrôle en matière de lutte blanchiment d'argent (ACLBA) a mis en consultation au printemps 2005 le texte d'une ordonnance visant à introduire une taxe de surveillance des intermédiaires financiers du secteur non bancaire.

Le 26 octobre 2005, le Conseil fédéral a approuvé le texte de cette ordonnance, sans changement majeur par rapport au texte mis en consultation au printemps dernier. La taxe devrait alors être introduite dès le 1^{er} janvier 2006 et représente, pour notre association, un montant estimé à environ Frs 250'000.— par an, soit près d'1/4 de notre budget de fonctionnement annuel.

Or, selon un avis de droit donné par le professeur Xavier OBERSON au forum des OAR à l'époque de la pré-consultation, cette taxe, dont le but est de couvrir les frais de fonctionnement de l'ACLBA, n'est pas conforme à la Constitution fédérale. De plus, l'ordonnance ne supprimerait pas les émoluments rendus à chaque décision de l'ACLBA.

Au vu de ces éléments, tant le Forum des OAR que le Comité de l'ARIF débattront prochainement de l'opportunité et des chances de succès d'un recours contre les bordereaux de taxation qui seront notifiés aux OAR dans le courant de l'année 2006.

Les chances de succès d'un recours des OAR n'étant toutefois pas garanties, de même que l'octroi de l'effet suspensif, le Comité se prononcera alors sur les modalités d'une d'adaptation des recettes de l'Association pour assumer le paiement de cette taxe (environ 25% de la cotisation annuelle).

Pour l'heure, vous trouverez en lien [le communiqué de presse de l'association diffusé le 1^{er} juin 2005](#). En complément, nous vous invitons à consulter le [communiqué du Conseil fédéral du 26 octobre 2005](#).

Nous ne manquerons bien entendu pas de vous informer de la suite de ce dossier et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Comité

Le Président :
Julien Blanc

Le Directeur :
Norberto Birchler